AR Prefecture
006-260600481-20261026-2026_20-DE
Reçu le 09/11/2026

PEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLE

C.C.A.S. DE PEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 octobre 2026 — **Membres en exercice : 13**

Nombre de présents : 10

Délibération n°2026_20 — **Nombre de votants : 11**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre, à dix-neuf heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PEILLE, régulièrement convoqué le seize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire-Président, Mme Nicole OUDINOT, Vice-Présidente, M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. François ALZIARI, Adjoints au Maire, Mme Myriam ALEXANDRE, M. Jean-Paul MARICHY, Mme Christiane MILLO, Mme Irène ZORGNIOTTI, administrateurs.

A donné procuration : Mme Marie TOURNIAIRE, administratrice à Mme Christiane MILLO, administratrice.

Absents excusés : M. Jean-Louis SOLER et Mme Danièle VILLOND, administrateurs.

Objet : Projets de sorties de l'année 2027

RAPPORTEUR : M. Cyril PIAZZA, Maire-Président.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nicole OUDINOT

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les dispositions relatives aux missions des centres communaux d'action sociale ;

AR Prefecture
006-260600481-20261026-2026_20-DE
Reçu le 09/11/2026

Considérant que le CCAS de Peille souhaite continuer à développer des actions favorisant le lien social, les échanges et la convivialité entre les bénéficiaires ;

Considérant que l'organisation de sorties collectives constitue un moyen de lutter contre l'isolement, de favoriser les rencontres et de permettre aux participants de partager des moments de convivialité ;

Considérant qu'il est proposé d'organiser une sortie à la journée au cours du premier trimestre de l'année 2027 ;

Considérant qu'il convient de définir le programme de cette sortie, son budget prévisionnel ainsi que les modalités pratiques de son organisation ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des présents et représentés

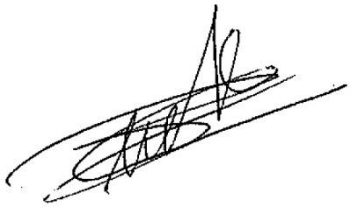
DÉCIDE :

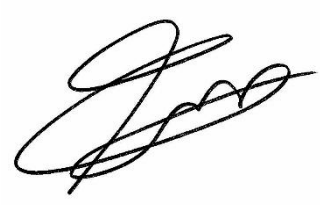
- **D'approuver** le principe de l'organisation d'une sortie à la journée au cours du début de l'année 2027, dans le cadre des actions sociales et de convivialité proposée par le CCAS ;
- **De retenir** le programme de la sortie ainsi que ses modalités d'organisation, qui seront précisés ultérieurement en fonction des propositions et des disponibilités des prestataires ;
- **De prévoir** l'inscription des crédits nécessaires à l'organisation de cette action au budget du CCAS pour l'exercice 2027 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président du CCAS à effectuer les démarches nécessaires à la préparation et à l'organisation de cette sortie, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La Secrétaire de Séance
Nicole OUDINOT

Le Président,
Cyril PIAZZA





La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.